

Jour 1 : Lundi 23 juin 2025 : NANTES / ROME

Déjeuner libre dans l'avion

Envol de Nantes à destination de Rome.

- **11H20** : Envol de Nantes avec la compagnie aérienne Volotea.
- **13H35** : Arrivée à Rome et récupération des bagages.

Transfert en autocar vers Rome.

L'après-midi notre pèlerinage débutera aux catacombes de saint Calixte, cimetière officiel de l'Église de Rome au IIIe s. Environ un demi-million de chrétiens ont été enterrés dans ce lieu, dont des dizaines de martyrs et seize papes. L'Église du ciel s'unit à l'Église qui chemine sur les chemins de l'histoire.

Visite du site.

Messe aux catacombes de Saint-Calixte.

Petit parcours panoramique en bus à Rome avant d'arriver à l'hébergement

Installation à l'hébergement, dîner et nuit à Rome.

Jour 2 : Mardi 24 juin 2025 – ROME

Le matin, nous nous dirigerons vers la colline du Capitole, pour avoir une vue extérieure du Forum romain et du Colisée.

Nous pourrons aller à pied jusqu'au Colisée (visite extérieure). Inauguré sous Titus (en 80), sa construction avait commencé sous Vespasien (70-72). Il a été utilisé jusqu'au VIe s.

Vendredi Saint, le Chemin de Croix est organisé dans l'enceinte du Cirque, associant les martyrs chrétiens de notre temps à ceux qui périrent sous les dents des fauves. Jean-Paul II, en l'an 2000, avait rappelé que le XXe siècle a fait plus de victimes chrétiennes que les persécutions de Néron, de Trajan et des trois premiers siècles, jusqu'à l'édit de l'empereur Constantin (313) autorisant le culte chrétien.

Nous terminerons à la basilique Saint Clément, dédiée au pape Clément Ier.

Déjeuner

L'après-midi, visite et démarche jubilaire (passage de la Porte Sainte) à la basilique Sainte-Marie Majeure, l'une des quatre basiliques majeures. Construite sur la colline de l'Esquilin, elle est commanditée par le pape Sixte III au Ve siècle. La basilique est placée sous le vocable de Marie, appelée « Mère de Dieu » par le concile d'Éphèse convoqué en 431 par l'empereur romain de Constantinople Théodose II. Le Pape François vient confier chacun de ses voyages apostoliques à la Vierge Marie, priant devant l'icône vénérée sous le titre de Salus Populi Romani (salut du peuple romain), que la tradition attribue à saint Luc.

Messe à la Basilique Sainte Marie Majeure (sous réserve)

Dîner et nuit à Rome.

Jour 3 : Mercredi 25 juin 2025 – ROME

Le matin, nous nous rendrons à l'abbaye de Tre Fontane. L'église actuelle, édifée à la fin du XVIe s., est bâtie sur le lieu où, selon la tradition, saint Paul fut décapité, témoin du Christ jusqu'au don du sang, à l'image de tous les martyrs chrétiens d'hier et d'aujourd'hui, comme, près de nous, les moines de Tibhirine. C'est une communauté monastique cistercienne qui nous accueille.

Déjeuner.

L'après-midi, nous nous rendrons à la **basilique Saint-Jean de Latran**, cathédrale du Pape, pour vivre notre démarche jubilaire (Passage de la Porte Sainte). En 2024, nous avons fêté le 1700e anniversaire de la consécration de la Cathédrale de Rome, appelée « Mère et Tête de toutes les églises de la ville et du Monde ». C'est là aussi, dans le baptistère tout proche, qu'étaient baptisés durant la nuit pascale les catéchumènes des premiers temps de l'Église.

Visite de la Basilique Saint-Jean de Latran.

Célébration du renouvellement des promesses baptismales au Baptistère.

Messe à la Basilique Saint Jean de Latran (sous réserve)

Dîner et nuit à Rome.

Jour 4 : Jeudi 26 juin 2025 – ROME

PROGRAMME DU JUBILE DES PRÊTRES

Toute la journée, passage de la Porte Sainte et **visite de la basilique Saint-Pierre**. Construite à l'emplacement de l'ancienne basilique du IVe s. où, selon la tradition, se trouve la tombe de saint Pierre, la nouvelle basilique offre une superficie 23000 m², et une capacité de plus de 60.000 personnes.

« Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ». En ces jours bénis, nous rendons grâce à Dieu de nous conduire en ce lieu, mêlés aux pèlerins du monde entier, pour contempler le visage lumineux de notre Église fondée sur la profession de foi de Pierre: «Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant» (Mt 16,16).

Déjeuner.

Temps libre le soir, participation à la veillée vocationnelle Place Saint Pierre, avec l'ensemble des évêques, des prêtres et des séminaristes.

Dîner et nuit à Rome.

Jour 5 : Vendredi 27 juin 2025 – ROME

PROGRAMME DU JUBILE DES PRÊTRES

Messe sur la Place Saint Pierre, célébrée par le Saint Père.

Déjeuner.

Pendant la matinée, passage au mémorial construit en l'honneur des martyrs du XXe et XXIe siècle qui a été inauguré dans la basilique de San Bartolomeo all'Isola, sur l'île Tibérine. Cette église est consacrée à la mémoire des martyrs contemporains depuis le Jubilé de l'an 2000.

Ensuite, nous poursuivrons par **l'église Santa Cecilia in Trastevere**. Sainte Cécile, la patronne des musiciens, connut le martyre à cet endroit en 230, décapitée après avoir survécu au supplice de l'étouffement.

Puis nous rejoindrons **le quartier du Trastevere où nous découvrirons l'église de Sainte Marie in Trastevere**. Elle fut peut-être la première église dédiée à la Vierge Marie.

En fin d'après-midi, rencontre avec les membres de la communauté Sant'Egidio, engagée inséparablement dans l'adoration du Christ et le service des pauvres, dans l'unité des chrétiens et la paix dans le Monde.

Dîner dans le quartier du Trastevere Nuit à Rome.

Jour 6 : Samedi 28 juin 2025 – ROME

Le matin, nous nous rendrons à **Piazza del Popolo**, superbe espace de style néoclassique (fin XIXe s.), au nord du centre historique, aménagé et orné dès la fin du XVIe s. par le Pape Sixte Quint. Avant l'arrivée des chemins de fer, tous les visiteurs et pèlerins qui arrivaient du Nord entraient par cette porte, point d'arrivée de la Via Flaminia, l'antique voie romaine.

Nous prendrons ensuite un peu d'altitude pour atteindre **la terrasse du Pincio**, magnifique belvédère dominant la ville de Rome, découvrant un sublime panorama, avec vue sur la Basilique Saint-Pierre.

Puis nous poursuivrons notre chemin à **travers le parc de la Villa Borghese**, magnifique écrin de 80 ha au centre de Rome, pour atteindre la Galerie Borghese, palais élégant et musée d'art de renommée mondiale.

Il sera temps de poursuivre notre chemin vers **l'église de la Trinité des Monts**, en passant à côté de la Villa Médicis, siège de l'Académie de France à Rome depuis 1666, sous l'impulsion de Colbert et du Bernin.

Déjeuner.

Au cours de l'après-midi, nous découvrirons une autre partie du Centre historique de Rome. Nous rejoindrons **la Fontaine de Trévi**, ce grandiose monument du baroque qui donne les dimensions du palais auquel il est adossé et l'allure d'un Arc de triomphe.

Puis nous nous dirigerons **vers le Panthéon**, remarquable exemple de la réutilisation d'un édifice païen dédié à l'ensemble des dieux.

Puis nous continuerons **vers l'église Saint-Louis des Français**, dédiée à la Vierge Marie, à saint Denis l'Aréopagite et à saint Louis roi de France, premier lieu de rassemblement de la communauté catholique francophone locale.

Visite de l'église Saint-Louis-des-Français.

Messe à l'église Saint Louis des Français (sous réserve)

Dîner et nuit à l'hébergement.

Jour 7 : Dimanche 29 juin 2025 – ROME / NANTES

Dernière matinée à Rome.

Nous irons nous recueillir dans la basilique **de Saint-Paul-hors-les-Murs**, où, selon la tradition, l'Apôtre des Nations a été enterré. En contemplant la grande mosaïque absidiale, il rappelait que : « le Pape Honorius III, tout petit et comme anéanti à terre, embrasse les pieds du Christ à l'immense stature qui domine et bénit avec une majesté royale l'assemblée réunie dans la basilique, c'est-à-dire l'Église ». Invitation pour nous aussi à poser à notre tour, comme le Pape Paul VI, un acte de foi, d'humilité et d'espérance au Christ qui nous aime, nous bénit et nous envoie. (Cloître non inclus)

Messe à la Basilique Saint-Paul hors-hors-les-Murs (sous réserve)

Déjeuner sous forme de panier repas.

Transfert vers l'aéroport

- **15h05** : Envol de Rome avec la compagnie aérienne Volotea.
- **17h25** : Arrivée à Nantes et récupération des bagages.

Les messes et les rencontres sont sous réserve de disponibilité des lieux, et des intervenants. De même l'ordre des visites peut être soumis à modifications. Cependant, l'ensemble des visites mentionnées au programme sera respecté.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

PRIX par personne :

Base 50 personnes : 1 678 € - Base 70 personnes : 1 669€ -

Base 90 personnes : 1 640 € - Base 100 personnes : 1 629 €

Ce prix comprend :

- Le transport aérien, avec la compagnie aérienne VOLOTEA, NANTES/ ROME/NANTES, au départ de Nantes (annexe 1),
- Les taxes d'aéroport et de sécurité,
- Mise à disposition de deux autocars de 50 places à Rome, selon le programme proposé, ainsi que les frais de permis de circulation dans Rome,
- L'hébergement en demi-pension à la Casa San Sisto ou à la Casa Madre Nazarena, du diner du 23 juin au petit déjeuner du 29 juin, sur la base d'une chambre à partager
- Les repas dans des restaurants de Rome : les déjeuners du mardi 24 juin au samedi 28 juin, le diner du 27 juin,
- Le déjeuner sous forme de panier-repas du 29 juin
- Les entrées dans les sites suivants : entrée et visite guidée en français des catacombes,
- Les guides francophones pour 6 demi-journées
- La mise à disposition d'audiophones pour toute la durée du pèlerinage,
- Le droit d'utilisation des audiophones à la Basilique Saint Pierre et à la Basilique Sainte Marie Majeure,
- L'assurance assistance et rapatriement MUTUAIDE ASSISTANCE avec extension Covid-19,
- Un livre guide Rome "spécial Jubilé", un sac à dos, un chèche et des étiquettes bagages.

Ces prix ne comprennent pas :

- ✓ Les boissons,
- ✓ Toutes les dépenses à caractère personnel.

Calcul du prix :

Les prix ont été calculés selon les conditions économiques (taxes, coût du carburant...) et sanitaires connus en date du 15 novembre 2024.

A 35 jours du départ, le prix sera revalidé de façon définitive selon les conditions économiques en vigueur (montant des taxes, coût du carburant etc...), selon le nombre définitif d'inscrits, et selon les conditions de voyage

RENCONTRE PREPARATOIRE :

Pour une meilleure cohésion du groupe, il est important que nous nous rencontrions avant de partir. **La date, l'heure et le lieu vous seront communiqués ultérieurement.**

FORMALITE

Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

VOTRE VALISE :

Vous avez droit chacun à **20 kg** de bagages par personne en soute et un bagage de **10 kg** en cabine.

CONSEILS :

Avoir une photocopie de vos ordonnances médicales et **de votre passeport en cours de validité.**

Etre en condition physique suffisante pour rester debout de façon prolongée, marcher pour accéder aux sites et supporter les trajets en autocar.

ANNULATION

1. LE SERVICE GARANTIE ANNULATION, offert par BIPEL

a- Qu'est-ce que la Garantie Annulation BIPEL ?

Pour toute annulation liée à un problème de **santé** (y compris les épidémies ou pandémies, telle la Covid-19...) et autre **cas de force majeure**, nous nous engageons à rembourser les sommes versées, et à retenir uniquement une franchise de **95€** de frais d'inscription par personne, de l'inscription jusqu'au jour du départ.

Important : Les maladies antérieures à la date d'inscription sont également couvertes par notre Garantie Annulation

b- Quels sont les évènements générateurs du service « Garantie Annulation » ?

La garantie Annulation s'applique pour les motifs énumérés ci-dessous, à l'exclusion de tout autre.

- **Problème de santé**

En cas de maladie (réelle et sérieuse, y compris en cas de contraction d'une épidémie ou pandémie dans les 30 jours précédant le départ), accident ou décès :

- De vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait et de la personne vous accompagnant.
- De vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint et/ou ceux de la personne vous accompagnant.
- De vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.

- **Refus d'embarquement**

Suite à une prise de température du voyageur bénéficiaire de la garantie annulation, à son arrivée à l'aéroport de départ. Attention, les frais de retour au domicile restent à la charge du pèlerin.

- **Evènement aléatoire ou cas de force majeure**

Evènement aléatoire quel qu'il soit constituant un obstacle immédiat, réel et sérieux, empêchant votre départ et/ou l'exercice des activités prévues pendant votre séjour. Par évènement aléatoire, on entend toute circonstance soudaine, imprévisible et indépendante de la volonté du voyageur bénéficiaire de la garantie annulation, justifiant l'annulation du voyage (exemple en cas d'incendie ou de dégâts des eaux...). L'évènement aléatoire doit avoir un lien de causalité direct avec l'impossibilité de partir et obligeant ainsi la personne à rester sur place.

Les évènements ci-après, sans que cette liste soit limitative, sont assimilés à des cas de force majeure :

En cas d'émeute, d'attentat ou d'un acte de terrorisme ou en cas de catastrophe naturelle survenant à l'étranger, dans un rayon de 100 km de votre lieu de villégiature dans la ou les villes de destination ou de séjour. La garantie vous est acquise en cas d'émeute, d'attentat ou d'acte de terrorisme ou en cas de catastrophe naturelle lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- L'évènement a entraîné des dommages matériels et corporels dans la ou les villes de destination ou de séjour.
- Le ministère des Affaires étrangères déconseille les déplacements vers la ou les villes de destination ou de séjour.

- L'impossibilité pour l'organisme ou l'intermédiaire habilité de votre voyage de vous proposer un autre lieu de destination ou de séjour de substitution.
- La date de votre départ est prévue moins de 30 jours après la date de survenance de l'évènement.
- Aucun évènement similaire ne s'est produit dans la ou les villes de destination ou de séjour, dans les 30 jours précédant la réservation de votre forfait.

c- Exclusion de la Garantie d'Annulation

La Garantie Annulation s'applique pour les motifs énumérés ci-dessus au paragraphe a- et b-, à l'exclusion de tout autre.

En outre, la garantie annulation exclu la **non-présentation du voyageur** aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage, pour quelque cause que ce soit, **la non-présentation des documents indispensables au séjour** (tels que passeport, carte d'identité, visa, titres de transport, Test PCR ou antigénique négatif (selon consignes du pays visité), certificat de vaccination...), pour quelque cause que ce soit, qui empêcherait son embarquement. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Sauf en cas de vol dans les 48 heures précédant le départ du passeport ou de la carte d'identité.

D'autres part, les frais de démarches d'obtention des documents de voyages (formalité de police ou sanitaire) restent à la charge de chaque voyageur et ne seront pas remboursés.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

2. LES PRIX :

Les prix peuvent être soumis à modification dans les cas suivants :

Fluctuation des taxes et/ou d'augmentation des tarifs des transports, - et/ou en fonction du nombre définitif de participants...

3. RESPONSABILITÉS :

La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage – ainsi que celles des représentants, agents ou employés de celle-ci - est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature au transport aérien des passagers et de leurs bagages, exclusivement comme précisé dans leurs conditions de transport.

4. RESPONSABILITÉS DE L'AGENCE :

Pour raisons politiques, militaires, sanitaires, climatiques, mécaniques ou économiques, dans l'intérêt et/ou pour la sécurité des voyageurs, l'agence se réserve le droit à tout moment d'annuler le voyage, d'en changer l'itinéraire, d'en interrompre le cours ou d'en modifier les prix.

En cas d'annulation ou d'interruption, les participants seront remboursés :

- avant le départ : des sommes versées à l'exclusion de tous dommages et intérêts,
- au cours du voyage : au prorata du nombre de jours de voyage.

5. FAITS DE GRÈVES :

Aucune compagnie d'assurance ne couvrant les frais occasionnés par une grève éventuelle, ceux-ci restent à la charge exclusive du passager. Ils lui sont facturés sur justification d'un relevé par l'agence.

6. AUTRES CONDITIONS :

L'agence ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaut d'enregistrement du participant sur le lieu du départ de voyage occasionné par un retard de pré acheminement aérien, terrestre ou ferroviaire, même si ce retard résulte d'un fait de grève, de force majeure ou de cas fortuit.